



Roquebrune-sur-Argens, le 19 JAN. 2023

Service des Ressources Humaines

Tél : 04.94.19.59.41

Nos Réf : JC/JB/MD/BB/ND

AVIS DE VACANCES DE POSTES SAISONNIERS

La Mairie de Roquebrune-sur-Argens recherche, pour la saison estivale 2023, **4 gardes régionaux forestiers saisonniers**, pour la période du **1er juillet au 31 août 2023, avec une semaine de formation fin juin**.

Missions principales :

- Travaillant en binôme, l'agent saisonnier sera chargé d'expliquer aux usagers des sites du Rocher et du Blavet, les dispositifs qui règlementent l'accès aux massifs forestiers afin d'éviter leur pénétration dans les espaces sensibles et garantir leur sécurité.
- Il participe activement à la sensibilisation sur le bon comportement des visiteurs sur ces 2 sites et informe les visiteurs sur les possibilités de balade sur le territoire communal.
- Il relie l'alerte sur un éventuel départ de feu et tout accident.
- Il est chargé de collecter les données sur la fréquentation.

Activités :

- Patrouiller à pied et/ou vélo électrique sur des secteurs déterminés,
- Expliquer de manière pédagogique les risques liés à l'incendie (usage du feu), la réglementation en vigueur (droits d'accès aux massifs forestiers) et le stationnement,
- Réorienter le public notamment lors de la fermeture des massifs,
- Relayer les informations auprès des agents assermentés (circulation et stationnement interdits, pénétration dans les massifs en cas de fermeture, usage du feu dans un massif forestier),
- Distribuer des brochures et dépliants sur la prévention des forêts et les imprudences à ne pas commettre,
- Veiller au bon comportement des randonneurs (protection contre la chaleur, interdiction de porter le feu en forêt, ne pas laisser ses déchets),
- Sensibiliser aux comportements adaptés en milieu naturel (respect de la biodiversité, respect de la propreté du site),
- Informer sur les lieux de découverte du territoire (patrimoines naturels et culturels),
- Prévenir les autorités compétentes en cas de fumée suspecte,
- Recenser quantitativement et qualitativement la fréquentation des sites.

Profil recherché :

- Avoir entre 18 et 26 ans,
- Permis B indispensable,
- Être impérativement disponible pour la formation prévue en juin et du 1^{er} juillet au 31 août 2023,
- Connaissance géographique des sites à surveiller,
- Sensibilisation à l'environnement,
- Aisance relationnelle, rigueur et diplomatie,
- Dynamisme et réactivité, bonne résistance physique,
- Formation PSC1 si possible.
- Pratique d'une langue étrangère souhaitée.

Conditions de travail :

- Rémunération correspondante à la grille afférente au grade d'adjoint technique avec les congés payés,
- Travail le week-end et jours fériés,
- Travail en équipe,
- Port d'une tenue vestimentaire spécifique,
- Formation obligatoire d'une semaine fin juin.

Les candidatures devront être adressées **au plus tard le 28 février 2023** à :

Monsieur Maire de Roquebrune-sur-Argens
Rue Grande André Cabasse
83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

*Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire délégué aux Finances,
aux Ressources Humaines et au personnel,
Jacques BACQUET*

A blue ink signature of the name "Jacques BACQUET" is written in a cursive, flowing style, positioned to the right of the official title text.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :
Mme BAILLON, Adjointe au DGAS du Pôle Culture-Patrimoine
Tél : 04 94 19 59 59 - Email : gbaillon@mairie-roquebrune-argens.fr

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire de manière impersonnelle

HÔTEL DE VILLE

Rue Grande André Cabasse
B.P. 50 004
83521 Roquebrune-sur-Argens CEDEX
04 94 19 59 59

MAIRIE D'HONNEUR

Parking des Archevêques
83520 Roquebrune-sur-Argens
04 94 19 59 59

MAIRIE ANNEXE DE LA BOUVERIE

2, rue du Prince Ferdinand de
Bourbon des deux Siciles
83520 Roquebrune-sur-Argens
04 94 19 59 28

MAIRIE ANNEXE DES ISSAMBRES

Place San Pére
83380 Les Issambres
04 94 55 07 16